



LA FEDERATION COMMUNIQUE

FORMATION PROFESSIONNELLE :

DES DROITS À RECONQUÉRIR

La réforme de la formation professionnelle concoctée par Pénicaud, alors ministre du Travail, en 2018 ne cesse de démontrer sa nocivité pour les salariés de nos secteurs. Le patronat s'en donne à cœur joie. La formation professionnelle devient un outil de gestion des « ressources humaines » des statistiques du chômage au détriment du développement nécessaire des qualifications, de l'apprentissage, de l'acquisition de connaissances des salariés durant leur vie professionnelle.

Le gouvernement impose son diktat en siphonnant les fonds pour réduire artificiellement les chiffres du chômage. Le nombre de personnes inscrites à Pôle Emploi en catégorie D, c'est-à-dire essentiellement ceux en formation, explose de plus de 25% en 2021. Dernière trouvaille, le financement par les fonds de formation professionnelle des « transitions collectives » suite à des Pse ou des fermetures. Toutes ces dispositions aux noms barbares (Pic, Edec, Poec, Poes, TransCo, Fne...) ne visent qu'à « soulager » un patronat toujours avide d'économies, mais sans rien régler sur le fond. Les plans de financement directs de Macron et consorts vers les entreprises se multiplient. On pioche dans les caisses avant tout pour promotionner la candidature présidentielle de Macron.

Les exemples d'accords-cadres entre l'État et les entreprises sont nombreux. Dans les branches de la filière forêt/bois, le ministère du Travail et le patronat ont avalisé un accord de 1,2 million d'€ pour effectuer des diagnostics, états des lieux et développer la « marque employeur » Les salariés sont exclus de toutes réflexions, y compris sur « attractivité des métiers ». Déconnectés du monde réel, ce sont ces pompiers-pyromanes qui imaginent notre avenir alors que dans le même temps le gouvernement abandonne l'Onf, la sylviculture, l'exploitation des forêts, la transformation du bois et les écoles forestières à des sociétés privées. Les salariés et la Cgt exigent depuis de nombreuses années l'embauche des apprentis, des formations répondant aux évolutions scientifiques et techniques, la création d'emplois en Cdi, l'augmentation des salaires...

Patronat et gouvernement s'entendent pour saccager des droits conquis de haute lutte dans les années 1970 par les salariés et la Cgt. Le financement de la formation initiale et continue n'est pas assimilable à de la fiscalité mais constitue une partie du salaire socialisé. À ce titre, les formations doivent répondre aux attentes des salariés eux-mêmes.

Nous continuons d'exiger des plans de formations en direction de toutes les catégories de salariés, de consacrer 10% du temps de travail à la formation, de réserver 3% de la masse salariale à la formation professionnelle, le développement de formations qualifiantes reconnues et sanctionnées par un diplôme d'État, la reconnaissance des diplômes et de toutes actions de formation dans les grilles de salaires, la démocratisation des organismes liés à la formation, le développement des Afp, etc...

Montreuil,
Le 30 novembre 2021